



**ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS**  
Conseil interaméricain pour le développement intégré  
(CIDI)



**DEUXIÈME RÉUNION DE LA  
COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE LA CULTURE**  
25 – 26, août 2005  
Washington, D.C.

OEA/Ser.W/XIII.5.2  
CIDI/CIC/doc. 3/05  
18 août 2005  
Original: Espagnol

**RAPPORT DE LA DEUXIEME REUNION DE LA COMMISSION INTERAMERICAINE  
DE LA CULTURE (CIC) SUR LE STADE D' EXECUTION DES ENGAGEMENTS  
CONTRACTÉS DANS LE CADRE DU PLAN D' ACTION DE MEXICO ET DES  
ACTIVITES MENEES A L' APPUI DE LA CIC**

Washington, D.C., 25-26 août 2005



## TABLE DES MATIÈRES

### INTRODUCTION

#### **I. RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA CIC, JAIME NUALART DU CONSEIL NATIONAL POUR LA CULTURE ET LES ARTS DU MEXIQUE, SUR LE STADE D'EXÉCUTION DU PLAN D'ACTION DE LA DEUXIÈME RÉUNION INTERAMÉRICAINNE DES MINISTRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES CHARGES DE LA CULTURE.....1**

1.	Déclaration de Mexico.....	1
2.	Plan d'action de Mexico.....	2
3.	Engagements nationaux.....	2
4.	Société civile.....	3
5.	Fondation interaméricaine pour la culture et le développement.....	3
6.	Observatoire interaméricain des politiques culturelles.....	3
7.	Stratégie de coopération horizontale.....	4

#### **II. RAPPORT DU BUREAU DE L'ÉDUCATION, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE (OECT) DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS LA DEUXIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION INTERAMÉRICAINNE**

<b>LA CULTURE.....</b>	<b>DE</b>
	<b>5</b>

1.	Engagements nationaux contractés dans le cadre du Plan d'action de Mexico.....	5
2.	Activités du Bureau de l'éducation, de la science et de la technologie de l'OEA, en sa qualité de Secrétariat technique de la Commission interaméricaine de la culture.....	6
3.	Infrastructure d'information culturelle.....	6
	i) Système d'information culturelle.....	7
	ii) Observatoire interaméricain des politiques culturelles (OIPC).....	7
	iii) Comptes satellites de la culture.....	9
4.	Coopération.....	9
	i) Stratégie de coopération horizontale.....	9
	ii) Coopération entre agences.....	11
	iii) Participation de la société civile.....	11
5.	Préservation du patrimoine culturel.....	12
6.	Culture et sports.....	12
7.	Rapport sur l'utilisation des ressources du Sous-fonds de réserve du Fonds ordinaire approuvé par la Première Réunion de la CIC.....	13
8.	Conclusion.....	13

### ANNEXE

Annexe 1 Rapport sur l'utilisation des ressources du Sous-fonds de réserve de l'OEA allouées par la CIC à sa première réunion tenue dans le ville de Mexico les 4 et 5 septembre 2003



## **INTRODUCTION**

Le présent rapport de la Deuxième Réunion de la Commission interaméricaine de la culture (CIC) est composé de deux rapports: le premier du Président de la CIC, Jaime Nualart du Conseil national pour la culture et les arts du Mexique (CONACULTA), et le second du Bureau de l'éducation, de la science et de la technologie (OECT) de l'OEA en sa qualité de Secrétariat technique de la CIC. Ce dernier comprend une partie sur la culture et les sports fournie par le Canada en sa qualité de coordonnateur des autorités chargées des politiques de la jeunesse, de la culture et des sports dans les États membres.



# **I RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA CIC, JAIME NUALART DU CONSEIL NATIONAL POUR LA CULTURE ET LES ARTS DU MEXIQUE, SUR LE STADE D'EXÉCUTION DU PLAN D'ACTION DE LA DEUXIÈME RÉUNION INTERAMÉRICAINNE DES MINISTRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES CHARGES DE LA CULTURE**

La création de la Commission interaméricaine de la culture (CIC), conformément à l'un des objectifs prioritaires du Plan d'action de Cartagena de Indias, a répondu à la nécessité de disposer d'un organe permanent de communication et de coordination entre les responsables de la culture, chargé d'établir le dialogue intergouvernemental interaméricain pour donner suite aux mandats issus des Sommets des Amériques et aux décisions prises aux réunions des ministres. Comme chacun sait, à la Première Réunion de la CIC, les membres du bureau de la CIC ont été élus, la Présidence ayant incombé au Conseil national pour la culture et les arts (CONACULTA) du Mexique.

Entre cette Première Réunion de la CIC et la Deuxième Réunion interaméricaine des Ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture, tenue dans la ville de Mexico les 23 et 24 août 2004, deux réunions de planification ont eu lieu, l'une en mars et l'autre en juillet 2004, afin de faire le point de l'application du Plan de travail de la CIC et des engagements pris à la Première Réunion des ministres (Cartagena de Indias, Colombie), ainsi que de planifier la Deuxième Réunion des ministres. Par ailleurs, en mars 2005 les membres du bureau de la Commission ont tenu une réunion en vue de planifier la Deuxième Réunion de la Commission et de déterminer le stade d'exécution des engagements contractés aux réunions des ministres.

Compte tenu de ce qui précède, il est nécessaire de présenter un rapport de suivi des engagements du Plan d'action de Mexico, issu de la Deuxième Réunion interaméricaine des Ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture qui s'est tenue dans la ville de Mexico les 23 et 24 août 2004 et dont les discussions ont porté sur la question suivante: Quelle place occupe la culture dans les processus de développement social et d'intégration économique de notre Continent?

## **1. Déclaration de Mexico**

La nécessité d'un renforcement du dialogue sur la diversité culturelle figurant dans la *Déclaration de Cartagena de Indias*, a été reprise dans la *Déclaration de Mexico*, dans la mesure où celui-ci est indispensable à la promotion d'une croissance économique fondée sur l'équité et visant à combattre et à réduire la pauvreté et est une condition *sine qua non* du développement social. Sur le même sujet, dans la *Déclaration de Mexico* l'accent est mis sur la promotion d'une coopération accrue entre les gouvernements, la société civile et le secteur privé, afin d'élaborer de nouveaux programmes et politiques culturels dynamiques pour encourager la diversité des expressions culturelles du Continent américain, en maximisant les avantages de la mondialisation et en atténuant ses effets défavorables sur la préservation et la promotion de la diversité culturelle dans les Amériques.

Dans ce même ordre d'idées, la *Déclaration de Mexico* souligne l'intérêt qu'ont les pays du Continent de promouvoir un dialogue régional sur les négociations de l'avant-projet de Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, convenu à la Troisième Réunion intergouvernementale d'experts et censé être adopté à la 33<sup>ième</sup> Conférence générale de l'UNESCO, en octobre prochain. À ce sujet, dans le cadre des réunions intergouvernementales de cet organisme, le GRULAC a organisé des rencontres informelles pour discuter des positions communes, tandis que des consultations étaient tenues au niveau bilatéral.

Dans ce contexte, la *Déclaration de Mexico* fait mention des trois grands axes thématiques sur lesquels sont fondés les analyses et les débats de la Deuxième Réunion des ministres, étant entendu que la diversité culturelle en est un thème transversal, à savoir: 1) la culture en tant que secteur générateur de croissance économique, d'emplois et de développement; 2) les enjeux qui se posent pour les secteurs culturels; 3) la culture en tant qu'instrument de cohésion sociale et de lutte contre la pauvreté.

S'agissant du premier thème, selon la conclusion qui s'est dégagée, il est nécessaire de mettre en place des indicateurs qui permettent d'établir un lien entre les politiques culturelles et les politiques économiques, sociales et budgétaires, ainsi que de renforcer les alliances nationales, régionales et internationales. En ce qui concerne le deuxième axe thématique, il faut formuler et mettre en place des législations et politiques pour promouvoir les secteurs culturels, les renforcer et les rendre plus compétitifs; quant au dernier thème, il est nécessaire d'élaborer des politiques ou programmes visant à réduire la pauvreté et à créer des possibilités d'emploi, ainsi qu'à établir des alliances avec la société civile pour encourager des initiatives à cet effet, permettant ainsi de reconnaître une fois de plus le rôle que celles-ci jouent dans le dialogue ministériel en tant qu'instrument propre à définir les besoins et à discerner des propositions de coopération, ainsi qu'en tant que mécanisme de consultation.

## **2. Plan d'action de Mexico**

Un an après la Deuxième Réunion des ministres, il est prématuré d'émettre des jugements quant aux résultats obtenus dans le cadre du *Plan d'action de Mexico*. Cependant, des progrès sur le fond ont été accomplis dans l'application des diverses initiatives convenues par les ministres et responsables de la culture.

Les initiatives dans lesquelles des progrès ont été enregistrés depuis la Deuxième Réunion des ministres sont brièvement présentées ci-dessous, sous réserve d'une analyse plus détaillée en temps opportun à mesure du déroulement de la réunion et de l'évaluation du plan de travail.

## **3. Engagements nationaux**

Afin d'être en mesure de présenter un rapport à cette Deuxième Réunion de la CIC, en ma qualité de Président de la Commission, j'ai demandé à être informé des progrès que vos pays ont réalisés dans le cadre des engagements nationaux établis dans le *Plan d'action de Mexico*, tels que: la conduite d'études ayant pour objet d'analyser l'impact économique de la culture; l'élaboration d'indicateurs culturels visant à évaluer la contribution de la culture au développement économique et social des pays du Continent, en particulier dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et la création d'emplois; l'exécution de projets pilote de coopération horizontale destinés à créer des capacités administratives et commerciales; la formation de spécialistes de la préservation du patrimoine et de l'application de la loi, aux niveaux national et régional; l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et programmes publics ayant pour objectif l'éducation et la promotion de la compréhension par nos peuples des avantages de la propriété intellectuelle, parmi d'autres.

Sur ce point, nous avons reçu les rapports de 9 pays, dont le Secrétariat technique rendra compte ultérieurement.

## **4. Société civile**

Nous remercions vivement le Chili pour le rôle remarquable qu'il a joué dans l'organisation de l'Atelier de consultation avec la société civile tenu à Santiago du Chili, en juillet 2004, comme



pour la fonction de modérateur qu'il a exercée, par l'intermédiaire de sa déléguée à la CIC, Mme Pilar Entrala, dans le Forum virtuel sur le document "Perspectives de la société civile à la Deuxième Réunion interaméricaine des Ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture", qui sera présenté et étoffé au cours de cette Réunion.

## **5. Fondation interaméricaine pour la culture et le développement de la Banque interaméricaine de développement (BID)**

Conformément à la tâche confiée à la CIC (avec l'appui du Secrétariat technique) de donner suite à la création de la Fondation interaméricaine pour la culture et le développement de la BID, en vue de déterminer d'éventuels domaines de coopération, à la Réunion des membres du bureau de la CIC, qui a eu lieu à Washington en mars dernier, on a eu l'occasion d'obtenir des renseignements plus détaillés sur la mission, la structure et le financement de la Fondation pour les trois prochaines années. On a ainsi appris que pendant sa phase initiale elle cherchera à financer des études sur des indicateurs culturels qui mesurent quantitativement la contribution de la culture au PIB, ainsi que des projets pour l'établissement de comptes satellites. De même, il a été question d'un accord signé avec l'Accord Andrés Bello pour partager avec d'autres États de la région l'expérience acquise par le Chili et la Colombie dans le domaine des comptes satellites, ainsi que de l'initiative de l'Observatoire interaméricain des politiques culturelles (OIPC), qui pourrait faire l'objet d'un financement de la part de la Fondation et de la BID. On a souligné qu'il importe d'établir un lien entre les projets de la Fondation et les politiques et priorités culturelles des États membres. Enfin, on a proposé que la CIC, peut-être par l'intermédiaire de son Président, fasse partie du Comité consultatif de la Fondation, sujet qui devra être traité à cette réunion.

## **6. Observatoire interaméricain des politiques culturelles**

Parmi les initiatives que nous devons concrétiser et qui ont fait l'objet d'une analyse aux deux réunions des ministres, figure l'Observatoire interaméricain des politiques culturelles (OIPC). Il convient de souligner que, malgré les changements intervenus à l'OEA et qui ont empêché de progresser sur ce point comme on l'aurait souhaité, d'autres lignes d'actions ont été convenues à la Réunion susmentionnée des membres du bureau de la CIC de mars dernier, au cours de laquelle le Secrétariat a été chargé d'accomplir les démarches nécessaires pour créer un réseau auquel participeraient les observatoires de politiques culturelles qui existent dans le Continent. À ce sujet, une première réunion du Réseau des observatoires de politiques culturelles des Amériques a été convoquée hier afin de créer un premier espace de travail pour que les organisations qui ont des objectifs communs, telles que les 6 observatoires repérés dans le Continent, se mettent en relation et échangent des informations sur les thèmes dont ils traitent, sur leurs méthodes de travail, les ressources disponibles, ainsi que les mécanismes de collaboration et les éventuels liens entre la CIC et le futur OIPC.

Ont également été abordées la question des Systèmes d'information culturelle a également été abordée en tant que premier pas vers la mise en place d'une infrastructure régionale d'information culturelle, et celle de la possibilité d'échanger des données d'expériences qui contribuent à la création d'observatoires dans d'autres pays ou au renforcement de ceux qui existent déjà. Il convient de signaler que Washington, en juin 2005, a été l'hôte d'une réunion de planification des ateliers sur les systèmes d'information culturelle qui seront offerts dans la région, conformément à la décision prise à la Première Réunion de la CIC, au cours de laquelle le Mexique, le Canada et le Chili, ainsi que l'Accord Andrés Bello, ont offert des ateliers sous-régionaux en la matière, afin de comparer les systèmes des trois pays, de définir une plate-forme commune et de déterminer les futurs objectifs et activités.

Le Secrétariat technique rendra compte ultérieurement des résultats obtenus et des décisions prises dans le cadre de ces rencontres.

## **7. Stratégie de coopération horizontale**

En exécution du mandat conféré au Secrétariat général de l'OEA de poursuivre le renforcement de la Stratégie de coopération horizontale et la mise à jour du Portefeuille permanent de programmes consolidés dans le domaine de la culture, le Mexique a organisé le séminaire intitulé *Projets intégrés de conservation et de développement des communautés* du 19 au 23 septembre 2005, qui avait pour objectif d'analyser la problématique de préservation du patrimoine culturel au niveau local en Amérique latine et dans les Caraïbes et de définir des stratégies de participation communautaire à l'identification des problèmes locaux liés à la préservation du patrimoine.

En ce qui concerne l'*Atelier sur le Programme de rachat de la production artisanale indigène et traditionnelle du Honduras (PROPAITH)*, le Honduras a fait savoir qu'il souhaitait l'organiser et qu'il confirmerait sa décision en temps opportun.

Enfin, permettez-moi de vous exprimer ma vive reconnaissance pour l'honneur qui a été fait au Mexique de présider la Commission interaméricaine de la culture ces deux dernières années, ainsi que d'avoir accueilli la Deuxième Réunion interaméricaine des Ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture.

Des travaux de cette réunion dépendra la voie que tous nos pays de la région traceront dans le domaine culturel pour les deux prochaines années et qui nous permettra de progresser résolument dans l'application d'un programme de coopération culturelle américaine.

Jaime Nualart  
Président de la CIC  
Conseil national pour la culture et les arts du Mexique

## **II RAPPORT DU BUREAU DE L'ÉDUCATION, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE (OECT) DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS (OEA) PRÉSENTÉ À LA DEUXIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE LA CULTURE**

En sa qualité de Secrétariat technique des Réunions interaméricaines des Ministres et hauts fonctionnaires de la culture et de la Commission interaméricaine de la culture (CIC), l'OECT a le plaisir de soumettre le présent rapport qui contient les activités menées en exécution du Plan d'action de Mexico ainsi qu'un rapport sur les progrès réalisés dans l'application des initiatives approuvées à la Première Réunion de la Commission interaméricaine de la culture tenue dans la ville de Mexico en 2003.

### **1. Engagements nationaux contractés dans le cadre du Plan d'action de Mexico**

Le document CIDI/CIC/Inf.1/05 intitulé "Engagements nationaux du Plan d'action de Mexico" regroupe les rapports présentés par les États membres de l'OEA, auxquels sont joints, le cas échéant, des Annexes. Il comprend les rapports du Canada, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, des États-Unis, du Honduras, du Mexique, du Pérou et de la République Dominicaine.

Conformément aux engagements nationaux contractés dans le cadre du Plan d'action du Mexique:

1. Les États mèneront des études pour analyser l'incidence économique de la culture sur des secteurs comme l'industrie de la musique et le tourisme culturel associé au patrimoine culturel, les festivals et les arts, entre autres, et soumettront ces études au CIC. Le CIC devra faire rapport des résultats de ces études à la Troisième réunion des ministres de la culture et émettre des recommandations sur les activités de coopération interaméricaine dans ce domaine.
2. Les États œuvreront à la mise au point d'indicateurs culturels qui puissent mesurer la contribution de la culture au développement économique et social des pays du Continent américain, en particulier en ce qui a trait à la lutte contre la pauvreté et la création d'emplois ; ils mettront en commun ces résultats par l'entremise du CIC en vue de faire avancer la coopération dans ce domaine.
3. Inviter instamment les États membres à envisager des mécanismes d'appui à la création d'emplois dans le secteur culturel au moyen de projets pilotes de coopération horizontale orientés vers la formation de capacités administratives et commerciales et faire rapport de ces initiatives à la prochaine réunion des ministres sur la culture.
4. Inviter instamment les États membres à formuler des politiques et des programmes éducatifs et culturels qui garantissent un climat dans lequel puissent s'épanouir les expressions créatrices et les industries de la culture et où nos populations, en particulier les jeunes, puissent affermir leur identité. En outre, inviter instamment les États à entreprendre des actions pour la formation d'un public en encourageant la créativité artistique. Les États feront rapport sur ces programmes à la prochaine réunion des ministres de 2006.
5. Intensifier la coopération interaméricaine dans le domaine de l'identification, de la documentation, de la conservation et de la valorisation des ressources culturelles meubles et immeubles vulnérables au pillage, au trafic illicite et à la possession illégale d'objets

culturels, au moyen de mécanismes existants comme les traités et les accords bilatéraux et multilatéraux. Une partie intégrante de l'atteinte des buts visés par ces accords est constituée des efforts visant la formation des professionnels se consacrant à la préservation du patrimoine et à l'application de la loi, à l'échelle nationale et régionale, ainsi que des programmes d'information du public.

6. Concevoir et mettre en œuvre des politiques ou des programmes d'intérêt public orientés vers l'éducation et la promotion de la connaissance de nos populations sur les avantages de la propriété intellectuelle et de ses droits connexes ; sauvegarder les connaissances traditionnelles, la culture populaire et le folklore et rendre hommage à la tâche effectuée par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

7. Continuer de renforcer les mécanismes de consultation périodiques par l'intermédiaire des organes pertinents de l'OEA pour garantir que la société civile participe activement aux décisions sur les politiques culturelles et à la mise en application de programmes stratégiques à l'échelle continentale.

8. Les États doivent faire rapport de leurs activités liées aux éléments contenus dans le présent Plan d'action au Secrétariat technique six mois avant la tenue de la prochaine réunion des ministres de 2006 et ce, conformément aux directives émises par le CIC».

En ce qui concerne ce dernier alinéa, le Secrétariat technique est prêt à réaliser le rapport pertinent conformément aux orientations données pour son élaboration à cette Deuxième Réunion de la CIC.

## **2. Activités du Bureau de l'éducation, de la science et de la technologie de l'OEA, en sa qualité de Secrétariat technique de la Commission interaméricaine de la culture (CIC):**

Afin de passer en revue le calendrier et l'exécution du Plan de travail approuvé pendant la Première Réunion de la CIC et qui fait partie de la résolution "Utilisation des excédents de ressources du Sous-fonds de réserve du Fonds ordinaire affectés au domaine de la culture du CIDI pour la mise en oeuvre des mandats des Sommets des Amériques" (CIDI/CIC/doc. 4/03 Rev.2), l'OECT et les membres du bureau du CIC (Président: Mexique; Premier Vice-président: Canada; Deuxièmes Vice-présidents: Chili et Argentine) ont tenu une réunion de planification en mars 2005. Il n'y a pas de doute que des rencontres périodiques entre l'OECT en sa qualité de Secrétariat technique et les membres du bureau de la CIC servent de guide et permettent un suivi continu et utile.

## **3. Infrastructure d'information culturelle**

Le Plan d'action de Mexico comme le Plan de travail de la Première Réunion de la CIC comportent une série d'initiatives qui ont été approuvées et qui sont destinées à fournir une infrastructure d'information culturelle pour aider les États membres à établir un système d'information culturelle et de recherche qui rende compte des phénomènes culturels et permette de diagnostiquer leurs diverses manifestations. Il existe plusieurs moyens à cet effet, qui revêtent la forme de collecte de statistiques et d'informations de qualité utilisées pour élaborer des politiques gouvernementales dans le secteur de la culture et à en assurer le suivi.

L'Observatoire interaméricain des politiques culturelles (OIPC), les systèmes d'information culturelle et les comptes satellites de la culture, sont des initiatives qui ont été élaborées de façon indépendante. L'OECT estime, et c'est ce qu'il fera valoir à la Deuxième Réunion de la CIC, qu'il

faut regrouper et compléter ces initiatives de manière à ce qu'elles deviennent un projet échelonné qui commence par la création de systèmes d'information culturelle dans les États membres ou le renforcement de ceux qui existent déjà et l'établissement de réseaux à partir des observatoires de la culture existants pour qu'ils mettent en commun leurs expériences et appuient les travaux de la CIC au moyen de leurs connaissances et études.

### **i) Systèmes d'information culturelle**

L'OIPC a été l'initiative la plus forte et ambitieuse des réunions des ministres de la culture et elle sera couronnée de succès dans la mesure où elle sera alimentée en informations, données et statistiques fiables et comparables dans toute la région. Dans le même ordre d'idées, la mise en place de systèmes d'information culturelle dans les États membres par l'OIPC représente un premier pas fondamental.

Par conséquent, les trois ateliers sous-régionaux (Caraïbes, Centramérique et Groupe Andin-Mercosur) visant à intégrer l'expérience acquise dans le domaine des systèmes d'information par le Mexique, le Chili et le Canada et approuvée à la Première réunion de la CIC sont un élément indispensable à cet effort. Compte tenu de cette analyse et dans le souci de pousser plus avant cette initiative, l'OECD a organisé en juin 2005 une rencontre à laquelle ont participé des spécialistes des systèmes d'information culturelle du Canada, du Chili et du Mexique ainsi que de l'Accord Andrés Bello. Cette réunion a eu pour objet d'étudier les trois systèmes nationaux d'information culturelle et de définir un terrain commun. Ce faisant, on a veillé à ce que les ateliers à offrir dans la région non seulement répondent aux réalités des sous-régions, mais aussi contiennent des aspects communs qui tendent vers une éventuelle interconnexion et puissent apporter à l'OIPC des statistiques, des données et des informations culturelles de qualité et comparables.

La conclusion qui s'est dégagée de la réunion de coordination des ateliers sous-régionaux sur les systèmes d'information culturelle c'est que pour mener à bien ces ateliers il est indispensable de partir d'un diagnostic de la capacité de générer des informations culturelles dans chacun des États membres appelés à y participer. Pour cela, il faut tenir compte de la caractérisation d'un nombre maximal de sous-secteurs artistiques et culturels, ainsi que des activités qui meublent les temps de loisirs, en plus de toutes les phases de la chaîne de valeur générées par l'existence et la circulation des biens et services culturels propres à chaque pays. On a pensé en outre que non seulement les représentants compétents du gouvernement peuvent participer à ces ateliers, mais aussi des entités non gouvernementales, telles que des universités, des ONG et des centres de recherche intéressés par ces questions.

À partir de ce diagnostic, les besoins de chacun des États membres pourront être définis et le Canada, le Chili et le Mexique avec l'appui de l'OECD et de l'Accord Andrés Bello, pourront travailler aux programmes communs des ateliers et organiser ceux-ci à partir du premier semestre de 2006. L'OECD enverra les résultats du diagnostic aux États membres au dernier trimestre de 2005.

### **ii) Observatoire interaméricain des politiques culturelles (OIPC)**

Comme on l'a déjà mentionné, l'OIPC est une initiative de grande envergure qui couvrira plusieurs années et exigera des fonds considérables pour se matérialiser. Les Ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture, ayant conscience de l'ampleur du projet, ont demandé en temps opportun que soit réalisée l'étude de faisabilité par M. Yudhishtir Raj Isar suivi d'un Plan d'activité établi par l'économiste Alejandro Ramos. Ce dernier a été examiné pendant la Deuxième Réunion des ministres de la culture qui a eu lieu au Mexique.

Le Plan d'activité de l'OIPC est conforme aux mandats de la CIC et prend en compte les conclusions de l'étude de faisabilité, en particulier les trois structures possibles, ainsi que le financement, la forme de gouvernement, l'emplacement et les mécanismes de financement de l'OIPC.

Le Plan d'activité a les caractéristiques suivantes:

La structure de l'OIPC sera initialement un réseau administré par un personnel réduit au strict minimum au sein du Secrétariat de l'OEA, et pourra ensuite être consolidé de manière à devenir une entité autonome.

L'OIPC sera formé de trois niveaux qui se complètent et se renforcent mutuellement: le niveau directeur formé d'une Commission administrante, le niveau exécutif confié à l'OECT/OEA et un ensemble de 5 régions: i) Pays du MERCOSUR, ii) Communauté andine, iii) Amérique centrale, Panama, République Dominicaine et Belize, iv) Pays des Caraïbes et v) Amérique du Nord (Mexique, Canada et États-Unis). Le portail Internet de l'OIPC sera construit par l'OECT avec le personnel technique compétent de l'OEA.

Le Plan d'activité représente une étape préalable aux opérations de l'OIPC qui aura une durée d'un an, et est dénommée Étape 1 A. Au cours de cette étape, la Commission administrante sera constituée, laquelle sera composée des membres du bureau (Présidence, Première et Deuxième Vice-présidences) de la CIC et par des représentants des différentes sous-régions. Cette Commission sera appuyée en permanence par l'OECT et sera chargée de: i) formuler un statut et un règlement pour le fonctionnement de l'OIPC; ii) nouer les premiers contacts avec les éventuels organismes de parrainage (BID, Banque mondiale, gouvernements des pays développés, etc.) pour le financement initial de la première année opérationnelle du projet; iii) commencer à chercher, sélectionner et engager du personnel régional, en consultation avec les pays membres; iv) préparer le budget initial de l'OIPC pour la première année de ses opérations (Étape 1 B), compte tenu en plus du budget ordinaire, des études et des contrats au titre de la recherche à effectuer.

Parallèlement à la formation de la Commission administrante, on constituera l'équipe de travail de l'OIPC aux niveaux central et régional. Au niveau central (OECT/OEA) on s'emploiera à la consolidation du portail de l'OIPC avec la participation initiale de 2 techniciens: l'un chargé de donner un appui technique au portail Internet, qui aidera à contrôler les contenus envoyés par les groupements régionaux et l'autre qui appuiera la réflexion sur les contenus et priorités et qui sera chargé des tâches administratives et de concertation (sélection, passation de contrats et suivi technique des contrats concernant les études que demandera confiées à l'OIPC, etc). Au niveau de chaque sous-région il y aura un représentant qui sera en contact permanent avec les ministères de la sous-région.

Le Plan d'activité prend en compte les dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs de cette première étape d'une durée d'un an (Étape 1A)<sup>1</sup>. On espère créer un Fonds de développement de l'OIPC pour couvrir ces frais initiaux, lequel sera alimenté par des apports des gouvernements.

---

<sup>1</sup>Selon le Plan d'activité, pour cette première étape, il faut environ EU\$60 000, au titre des salaires du personnel technique, de l'élaboration du portail et d'une réunion de la Commission administrante. Ce montant ne prend pas en compte la somme de EU\$9000 que l'OEA a fournie jusqu'à présent au titre du contrat concernant ce Plan d'activité et de l'élaboration préliminaire du Portail de l'OIPC.

L'OIPC est une initiative de grande envergure au niveau régional, qui exige l'engagement de tous les Ministères et autorités de la région, le soutien des agences et banques internationales et la participation de la société civile. Après la réalisation de l'étude de faisabilité et du plan d'activité, il faut s'engager résolument et fermement sur la voie de la création de l'OIPC; à cette fin, il est nécessaire que les gouvernements appuient la création de la Commission administrante de l'OIPC, affectent des ressources à l'étape préopérationnelle et continuent de renforcer le portail de l'Observatoire par l'envoi d'informations et au moyen de consultations.

Pour progresser dans cet effort, l'OECD a invité les observatoires des politiques culturelles nationales et/ou locales et les entités ayant des objectifs semblables, et tous ceux qui ont été identifiés dans l'étude de faisabilité, à faire partie d'un réseau. La première réunion du Réseau des observatoires, à laquelle ont aussi été invités les États membres qui pendant la Deuxième Réunion des ministres de la culture ont servi de coordonnateurs sous-régionaux (Barbade, Brésil, Colombie, Nicaragua et République Dominicaine) et les membres du bureau de la CIC (Mexique, Canada, Chili, Argentine), aura lieu la veille de la Deuxième Réunion de la CIC. Son objectif principal est de créer un premier espace de travail pour que les organisations ayant des objectifs communs se mettent en relation et échangent des informations sur les thèmes qu'elles abordent, sur leur méthodes de travail et les ressources disponibles. De plus, c'est l'occasion pour les observatoires de se tenir au courant des discussions politiques et des priorités établies dans le programme interaméricain de la culture, et dans une certaine mesure de synchroniser leur recherche avec les thèmes du forum politique; d'échanger leurs points de vue avec les délégués des 34 États membres de l'OEA à la CIC; et d'analyser des mécanismes de travail avec le futur OIPC.

Les observatoires traiteront aussi de la question des Systèmes d'information culturelle en faisant un premier pas dans la construction d'une infrastructure régionale d'information culturelle, et de la possibilité de mettre en commun leurs expériences qui contribueront à la création d'observatoires dans d'autres pays ou au renforcement de ceux qui existent déjà.

Selon l'OECD, les mesures ci-dessous portant création de l'OIPC doivent viser à renforcer le réseau et créer des mécanismes de coopération et d'interaction dans les pays à travers les noeuds sous-régionaux. De plus, une collaboration est nécessaire avec la Commission administrante de l'OIPC et les États qui mettront en commun leurs systèmes d'information nationaux pour créer un projet échelonné dans le temps commençant par les Ateliers sur les systèmes d'information culturelle et permettant de recueillir des fonds auprès d'organismes internationaux à cet effet. Dans ce cas, l'appui et la coopération avec des agences et organisations qui ont le même objectif, telles que l'OEI, l'Accord Andrés Bello et la nouvelle Fondation interaméricaine pour la culture et le développement de la Banque interaméricaine de développement, revêtent une importance cruciale. Ce n'est qu'en maximisant les ressources et en unissant les efforts qu'on pourra réaliser une initiative de l'envergure de l'OIPC.

### **iii) Comptes satellites de la culture**

Une autre initiative importante contenue dans le Plan d'action de Mexico est l'établissement de comptes satellites<sup>2</sup> de la culture et l'assistance technique en matière d'indicateurs. À l'appui de

---

<sup>2</sup> Les comptes satellites de la culture sont des cadres théoriques visant à déterminer le lien existant entre l'économie et la culture. Ils font partie des systèmes de comptabilité nationale, analysent la contribution du secteur culturel au Produit intérieur brut et sont une manière d'élaborer un système harmonieux d'évaluation du secteur. Il existe deux types de comptes satellites: 1) le réaménagement

cette tâche, l'OECD a suivi de près la création de la Fondation interaméricaine pour la culture et le développement et a eu des entretiens avec la Banque interaméricaine de développement (BID) et l'Accord Andrés Bello (CAB).

Une initiative dont les progrès et résultats seront présentés à la Deuxième Réunion de la CIC est le projet qu'exécutent la Colombie et le Chili avec l'appui technique et financier du CAB et de la BID pour la transposition au Chili de l'expérience de la Colombie concernant le compte satellite de la culture et l'élaboration d'une méthodologie qui pourrait être appliquée dans le reste de la région. En l'occurrence, l'objectif est de mettre en commun cette expérience avec la CIC et de la compléter par une présentation de l'Institut de statistique de l'UNESCO sur l'utilisation des statistiques et informations relatives à la formulation des politiques gouvernementales de la culture, de veiller à ce que cet organe technique prenne directement connaissance des innovations en la matière et tienne des discussions sur la façon d'unir et de maximiser les efforts au profit de tous les États.

#### **4. Coopération**

La partie consacrée à la "Coopération" s'inscrit dans le cadre de la stratégie de coopération horizontale, de la coopération entre agences et des apports de la société civile aux réunions des ministres de la culture.

##### **i) Stratégie de coopération horizontale:**

La Première Réunion des ministres de la culture et la Première réunion de la CIC ont approuvé et avalisé la stratégie de coopération horizontale et la constitution d'un Portefeuille permanent de programmes consolidés dans le domaine de la culture. Ce Portefeuille contient les programmes les plus viables et importants que les Ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture exécutent et souhaitent mettre en commun avec leurs homologues. Pour cette raison, il représente un instrument d'information sur les programmes culturels en cours d'exécution au niveau continental et un catalogue d'offres de coopération, étant donné que chaque programme dispose d'un appui politique de la part de son gouvernement pour être présenté, analysé et mis en commun avec les autres autorités chargées de la culture. Il importe de souligner que, bien que le/la Ministre ou l'autorité compétente ait la volonté politique de mettre en commun les programmes consolidés, ceux-ci sont conformes aux caractéristiques de viabilité technique et financière et aux méthodes et matériels qui permettent leur appropriation critique.

C'est dans ce contexte qu'en octobre 2003 a eu lieu le premier Atelier de transposition critique sous les auspices du Département du patrimoine canadien et de l'OEA. L'Atelier, articulé autour du thème "Diversité culturelle, emploi et échanges à l'intention des jeunes", s'inspire du programme La jeunesse canadienne-française au travail. Y ont participé des représentants des autorités chargées de la culture des pays suivants: Antigua-et-Barbuda, Chili, Colombie, Dominique, El Salvador, Guatemala, Mexique, Nicaragua, Pérou et Saint-Vincent-et-Granadines. Dans le cadre de cet atelier, tous les participants ont élaboré des profils de projets pour réaliser la transposition critique de l'expérience du Canada dans chacun de leurs contextes nationaux. À noter en particulier l'élaboration des profils de projets au Chili et dans la Dominique, pays qui envisagent d'exécuter des programmes d'échange de jeunes qui comporte à la fois la promotion de la diversité culturelle et la création d'emplois, en s'inspirant du modèle canadien.

---

de la classification centrale des comptes de la nation et l'introduction d'éléments complémentaires et 2) l'élargissement des concepts de consommation et de production et/ou du volume des actifs.



La Première Réunion de la CIC a aussi approuvé l'organisation d'un Atelier intitulé "Projets intégrés de conservation et de développement des communautés", qui sera offert par le Mexique par l'intermédiaire de CONACULTA et de l'Institut national d'anthropologie et d'histoire. Cet atelier qui aura lieu à la fin de septembre a pour objectif de mettre en commun l'expérience acquise par le Mexique dans le domaine de la préservation du patrimoine culturel avec l'entière participation des communautés, qui recevront une formation et élaboreront des plans leur permettant de conserver leurs biens culturels. Le processus de sélection des participants a eu lieu à la mi-août. Les candidats étaient originaires de 13 États membres.

Le troisième Atelier, prévu pour 2006, consistera à mettre en commun l'expérience acquise par le Honduras dans le cadre de son Programme de rachat de la production artisanale indigène et traditionnelle du Honduras, PROPAITH, qui vise à promouvoir et à diffuser le patrimoine artisanal de groupes marginaux afin d'améliorer leur capacité de travail et qualité de vie. PROPAITH est appliqué au niveau national et a créé des noyaux d'artisans, des coopératives, des ateliers et des programmes d'assistance technique destinés à perfectionner les processus de production et à offrir une formation aux artisans.

Il importe de noter que les deux derniers ateliers bénéficient de fonds provenant du Bureau des bourses d'étude, de la formation et de la technologie de l'information pour le développement des ressources humaines de l'OEA, ce qui signifie que les fonds ne sont pas garantis et que pour les obtenir il faut rivaliser avec d'autres programmes et secteurs de l'OEA.

Un autre mécanisme de coopération disponible dans le cadre de l'OEA, et plus particulièrement du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) – organe dans le cadre duquel s'inscrit la Réunion interaméricaine des Ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture et de la CIC- est le Fonds spécial multilatéral (FEMCIDI). Ce fonds, source principale des subventions du CIDI, est financé au moyen des contributions volontaires annuelles des États membres et accorde directement des ressources à huit secteurs, dont celui de la culture.

Le cadre dans lequel sont allouées les ressources du FEMCIDI est le Plan stratégique de partenariat du CIDI, qui est en cours d'actualisation. Ce Plan, au titre de la culture, comporte des programmes destinés à promouvoir le respect de la diversité culturelle; des initiatives visant à reconnaître, encourager et diffuser les cultures des peuples autochtones; et des programmes de préservation du patrimoine culturel. La contribution de la CIC, en sa qualité de forum politique et technique dans le domaine de la culture, serait très précieuse pour cette actualisation.

## **ii) Coopération entre agences**

Dans le cadre de la Réunion des ministres de Mexico, les agences et organisations internationales présentes sont convenues d'appuyer la Déclaration et le Plan d'action de Mexico. La coopération étroite entre les organisations, agences et entités nationales et internationales et l'élaboration de programmes stratégiques qui resserrent leurs alliances et leurs liens, sont un moyen indispensable pour relever les défis du programme interaméricain de la culture.

Les réunions entre agences que l'OEA a organisées préalablement aux réunions des ministres ont permis d'établir des alliances et des stratégies d'action qui mettent l'accent sur la coopération des organismes et agences internationales pour appuyer initialement le Plan d'action de Cartagena en 2002 et ensuite le Plan d'action de México. De même, à la Première Réunion de la CIC, l'Accord Andrés Bello et l'Organisation des États ibéroaméricains se sont engagés à appuyer des activités de coopération horizontale dans le cadre d'une action concertée avec l'OEA.

La coordination entre agences continue d'être un enjeu dans le cadre des Réunions des ministres de la culture et de la CIC et de l'appui à leurs engagements. Son succès dépend non seulement de la volonté et de l'engagement des agences, mais aussi de l'orientation que les États membres pourront donner en établissant leurs priorités d'action et en demandant aux organismes participants des interventions ponctuelles et différenciées pour obtenir une plus grande collaboration. Si l'on veut que la coopération entre agences demeure vivante, il faut aussi tenir des réunions périodiques de coordination et de suivi.

Au titre du suivi du Plan d'action de Mexico, l'OECT a maintenu des relations fluides et permanentes avec le CAB et la BID et a suivi de près la création de la Fondation interaméricaine pour la culture et le développement. Moyennant des activités conjointes avec celles-ci et d'autres agences, l'OECT s'efforce de continuer à renforcer ce mécanisme de coopération entre agences.

Il est prévu que la Fondation interaméricaine pour la culture et le développement fera une présentation pendant la Deuxième Réunion de la CIC pour faire connaître ses objectifs, ses priorités et les projets pour lesquels elle espère aider les États membres, ainsi que d'éventuels mécanismes de travail et d'interaction constante entre la CIC et la Fondation.

Selon une formule intégrant le partenariat, l'OECT propose de s'enquérir auprès des organismes internationaux des projets qui ont abouti à de bons résultats dans d'autres parties du monde et qui pourraient être reproduits dans les États membres.

### **iii) Participation de la société civile**

La participation de la société civile est un autre mécanisme de coopération par lequel des organisations non gouvernementales et des corps de métier liés à la culture et aux arts contribuent par des recommandations et programmes au processus des réunions des ministres de la culture. Ce phénomène a commencé pendant la Première Réunion des ministres et ne fait que s'intensifier depuis. À ce sujet, dans le cadre de la préparation de la Deuxième Réunion des ministres de la culture tenue à Mexico, un "Atelier de consultation avec la société civile" a été organisé conjointement par l'OEA et le Conseil national de la culture et des arts du Chili à Santiago du Chili (juillet 2004), auquel ont participé 30 représentants d'organisations de la société civile de 12 États membres. Cet Atelier a donné lieu à un document de réflexion et à des recommandations qui se rapportent, entre autres, aux thèmes suivants: le renforcement des secteurs culturels et les enjeux que représentent pour ceux-ci les traités de libre-échange; l'impact des politiques culturelles sur la cohésion sociale en particulier en ce qui concerne la prise en mains par les pays de leur patrimoine culturel, l'encouragement du dialogue interculturel et l'appui aux programmes éducatifs privilégiant la valorisation artistique et culturelle; et l'importance de la Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques.

Au cours de ce dialogue avec les Ministres, les organisations se sont engagées à apporter les contributions techniques indispensables à l'élaboration et à l'application des politiques qui ont été recommandées et à diffuser ces principes et processus dans les régions de chacun de leurs pays, en s'attachant "au niveau local" qui est l'espace dans lequel apparaît la culture.

L'espace d'interaction et de dialogue avec les Ministres réunis à Cartagena et à Mexico et les travaux préparatoires dans le cadre du Forum virtuel et de l'Atelier au Chili ont été des activités fructueuses qui ont permis d'inclure dans le dialogue ministériel de la culture les perspectives de la société civile. Il incombe maintenant à la CIC, conformément aux mandats figurant dans le Plan d'action de Mexico, d'examiner et de réviser les recommandations formulées par la société civile et,

le cas échéant, de prendre des dispositions pour mettre en oeuvre des mesures qui cadrent avec cette Déclaration et ce Plan d'action.

Pour progresser dans ces consultations avec les États membres, l'OECT, faisant appel à la déléguée du Chili à la CIC en qualité de modératrice, a ouvert un espace virtuel dans lequel il espère recueillir de premiers éléments d'information pour appuyer les délibérations de la Deuxième réunion de la CIC sur ce thème.

Pour affermir ce processus de consultation avec la société civile, il est indispensable d'exploiter ce processus et de communiquer à ces organisations les décisions prises pendant la Deuxième réunion de la CIC sur ces réflexions et recommandations.

## **5. Préservation du patrimoine culturel**

Selon le Plan de travail approuvé par la Première Réunion de la CIC, il faut renforcer la coopération pour préserver et protéger les biens culturels meubles et immeubles et pour éliminer le pillage, le trafic, la destruction et la possession illicite des biens culturels. Il est également impératif d'«envisager l'utilité d'établir, dans le cadre de l'OEA, une liste des patrimoines culturels des Amériques, pour reconnaître et identifier ces sites, espaces et manifestations qui reflètent la richesse de notre diversité culturelle et pour promouvoir la coopération mutuelle destinée à les préserver et à les protéger».

La CIC a indiqué qu'il est nécessaire de former un groupe de travail, ouvert à tous les États membres, qui continuera de déterminer s'il y a lieu de tenir un registre des sites du patrimoine culturel des Amériques. Pour poursuivre la réflexion sur ce sujet, nous disposons d'une proposition formulée par ICOMOS États-Unis. De plus, un examen de ce thème figure dans le Plan d'action de Mexico.

La création du groupe de travail prescrite par la CIC ne s'est pas encore matérialisée et, pour cette raison, il serait indiqué de saisir l'occasion qui se présentera dans le cadre de la CIC pour réexaminer cette question.

## **6. Culture et sports**

À sa Première Réunion, la CIC "a demandé aux autorités culturelles canadiennes d'assurer la liaison permanente entre les organismes chargés des politiques en faveur de la jeunesse, de la culture et des sports dans les États membres". À cet égard, le Canada a renouvelé son engagement de tenir la CIC informée des aspects liés aux sports dans les Amériques et de la tenir au courant de la création d'un forum d'interaction dans les Amériques au niveau ministériel dénommé Américas Council of Sports (CADE) et dans lequel seraient traitées des questions se rapportant aux sports. Son statut qui n'a pas un caractère contraignant a été adopté à une réunion des Ministres des sports tenue à Merida (Mexique) en mai 2005. Le CADE se réunira une fois par an pour "appuyer des projets et programmes qui encouragent le sport en tant qu'instrument contribuant à la santé physique, psychologique et social dans les Amériques". Il y a quatre sous-commissions au sein du CADE - Sports, Éducation et formation, Anti-dopage et médecine et Sciences sportives appuyées.

Le CADE est présidé par le Professeur Eduardo Alvarez Camacho, Vice-ministre des sports de la République bolivarienne du Venezuela. Sa prochaine réunion aura lieu au second semestre de 2006 à Rio de Janeiro. Le CADE est un nouveau groupe dont la capacité d'action n'a pas encore été éprouvée. Il lui faudra plusieurs années pour devenir un organe viable.

Ce rapport fourni par le Canada sera complété par un exposé oral pendant la Deuxième Réunion de la CIC.

## **7. Rapport sur l'utilisation des ressources du Sous-fonds de réserve du Fonds ordinaire approuvé par la Première réunion de la CIC**

Dans le Plan de travail approuvé à sa Première Réunion, la CIC a alloué la somme de EU\$190 000,00 à l'exécution de projets et à la réalisation d'activités conformément à la résolution du Conseil permanent CP/RES. 831 (1342/02) sur l'utilisation des excédents de ressources du Sous-fonds de réserve du Fonds ordinaire pour les investissements de capital et la mise en oeuvre des mandats de l'OEA, ainsi qu'à la résolution de la Commission exécutive permanente du Conseil interaméricain pour le développement intégré CEPCIDI/RES 89 (LXXXIX-O/03) "Critères d'utilisation des excédents de ressources du Sous-fonds de réserve du Fonds ordinaire alloués au CIDI pour la mise en oeuvre des mandats des Sommets de l'OEA". Conformément à la résolution 31 (1342/02), l'OECD a tenu périodiquement informé le Conseil de l'utilisation de ces fonds. Un résumé des dépenses exécutées jusqu'à présent et des fonds disponibles au titre de chacune des composantes constitue l'Annexe 1 du présent rapport.

Comme il est indiqué à l'Annexe 1 ci-joint, le montant des dépenses à ce jour s'élève à \$36,016.92, le montant des activités programmées à \$52,000, et le solde à \$106,994.86.

Les ressources disponibles sont pour cette Deuxième Réunion de la CIC une occasion de renouveler et d'actualiser les mandats à la lumière des engagements contractés lors de la dernière Réunion des ministres tenue à Mexico.

## **8. Conclusion**

Au moment de conclure le présent rapport sur les activités de l'OECD en sa qualité de Secrétariat technique de la CIC, il importe de mentionner le nouveau dynamisme qu'il espère insuffler à l'OEA dirigée par Secrétaire général José Miguel Insulza, et la restructuration qui a regroupé, sous le parapluie du Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI), tous les organes politiques dans le cadre du Conseil interaméricain pour le développement intégré et ses autres organes subsidiaires, ainsi que les activités de mobilisation et de collecte de ressources extérieures à l'appui des efforts entrepris par les pays en faveur de leur développement et de celui de la région.

Le Secrétariat général a clairement indiqué dans son discours d'ouverture de la XXXVe Session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA de juin dernier, qu'il est nécessaire que les activités de l'OEA soit synchronisées avec les stratégies élaborées au niveau mondial et dans chaque pays membre, pour atteindre les objectifs de développement du millénaire. Il a aussi mis l'accent sur l'enjeu que représentent pour la région la reconnaissance de sa diversité et la protection de la pluralité des identités sur laquelle repose la richesse des Amériques, et l'importance qu'il y a à progresser dans le programme social de manière à ce que le développement se réalise dans tous les pays, faisant ainsi disparaître les inégalités et ouvrant la voie de la prospérité.

Le rôle du SEDI en tant qu'organe parapluie entraînera une plus grande interaction des forums politiques et des entités qui se consacrent aux programmes de développement. Cependant, il doit aussi aller de pair avec l'intervention d'autres organismes internationaux de manière à ce que les initiatives destinées à appuyer les États dans chacun de ses forums se complètent, se coordonnent et se renforcent.

L'utilisation des ressources allouées par le Sous-fonds de réserve ne s'est pas concrétisée aussi rapidement que nous le souhaitons tous. L'OECT pense, toutefois, que c'est l'occasion pour la CIC de réaffirmer et d'actualiser le Plan de travail à la lumière des mandats issus de la réunion des ministres de Mexico et d'acquiescer ainsi un nouveau dynamisme et de renouveler l'engagement des États membres.

Personne n'ignore les contraintes budgétaires auxquelles se heurte l'OEA. Le Secrétariat général comme les États membres examinent d'éventuels mécanismes propres à maximiser les ressources et faire face au déficit. Le domaine de la culture a été touché et il y aura de nouvelles compressions de personnel en 2006. Cependant, le SEDI s'emploie avec les différents services de l'Organisation à mobiliser les ressources humaines minimales qui nous permettront de persévérer dans notre engagement et d'appuyer pleinement les activités qui s'inscrivent dans le cadre des Réunions des ministres de la culture et de la CIC.

En concluant le présent rapport, le Bureau de l'éducation, de la science et de la technologie (OECT) souhaite réaffirmer qu'il est résolument déterminé et disposé à ne ménager aucun effort et aucune ressource disponible, humaine et financière, afin que se concrétisent les initiatives et programmes qui seront approuvés à cette Deuxième Réunion de la CIC en exécution des mandats des Ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture.

Alice Abreu  
Directrice  
Bureau de l'éducation, de la science et de la technologie



## ANNEXE 1

### RAPPORT SUR L'UTILISATION DES RESSOURCES DU SOUS-FONDS DE RÉSERVE DE L'OEA ALLOUÉES PAR LA CIC À SA PREMIÈRE RÉUNION TENUE DANS LA VILLE DE MEXICO LES 4 ET 5 SEPTEMBRE 2003

Solde du Sous-fonds de réserve de l'OEA au 30 juin 2005:

SG-SDU/026	EU \$
Solde initial au 11 mars 2004 <sup>3</sup>	190 000,00
Intérêts courus au 30 juin 2005	5 011,78
<b>TOTAL</b>	<b>\$ 195 011,78</b>
Montant des dépenses	
Avril-juin 2004	7 013,05
Juillet-septembre 2004	24 141,20
Octobre-décembre 2004	4 836,85
Janvier -mars 2005	25,82
Avril - juin 2005	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>\$ 36 016,92</b>
Solde au 30 juin 2005	\$ 158 994,86
Activités programmées pour 2006 en ce qui concerne la Composante 2 "Stratégie de coopération horizontale"	\$ 52 000,00
<b>TOTAL DISPONIBLE SI LES ACTIVITÉS PROGRAMMÉES SONT MAINTENUES</b>	<b>\$ 106 994,86</b>

Activités dans le domaine de la culture	Montant des dépenses EU\$
Composante 1      Observatoire interaméricain des politiques culturelles (OIPC)	10 000,00
Composante 2      Stratégie de coopération horizontale	0,00
Composante 3 <i>Préservation</i> du patrimoine culturel	0,00
Composante 4      Culture et société civile	\$15 141,20
Composante 5      Appui à la IIe Réunion des ministres et aux réunions de la CIC	10 875,22
<b>TOTAL</b>	<b>\$36 016,92</b>

<sup>3</sup> Les ressources ont été affectées en vertu de la résolution CIDI/CIC/doc. 4/03 Rev. 2, approuvée à la Première Réunion de la Commission interaméricaine de la culture (CIC) qui a eu lieu dans la ville de Mexico les 4 et 5 septembre 2003 et qui établit le Plan de travail de la CIC.

### **Composante 1 Observatoire interaméricain des politiques culturelles (OIPC)**

Activités de consultation pour l'élaboration du Plan d'activité de l'OIPC présenté à la Deuxième Réunion interaméricaine des Ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture tenue à Mexico en août 2005, et l'élaboration du Portail de l'Observatoire.

### **Composante 2 Stratégie de coopération horizontale**

L'Atelier Projets intégrés de conservation et de développement des communautés est programmé pour la semaine du 19 septembre 2005 à Mexico

L'Atelier sur le Programme de rachat de la production artisanale indigène et traditionnelle du Honduras (PROPAITH) qui aura lieu au Honduras est prévu pour 2006.

Les Ateliers sur les systèmes d'information culturelle sont en cours d'élaboration et sont programmés pour 2006.

### **Composante 3 Préservation du patrimoine culturel**

Des ressources du Sous-fonds ont été allouées à cette activité.

### **Composante 4 Culture et société civile**

L'Atelier de consultation avec la société civile a eu lieu, avec l'aide du Conseil national de la culture et des arts du Chili, les 26 et 27 juillet 2004 à Santiago de Chile. Il a été marqué principalement par l'approbation d'un document de réflexion des organisations de la société civile qui contient des recommandations en vue de l'exécution du Plan d'action de Mexico, présenté pendant la réunion des ministres. Le Sous-fonds a financé les coûts de voyage de 11 participants au Chili et de deux représentants, choisis pendant l'Atelier à la IIe Réunion des ministres. Il a bénéficié de services d'interprétation simultanée espagnol-anglais.

### **Composante 5 Appui à la IIe Réunion des Ministres et aux réunions de la CIC**

Élaboration de 3 études à l'appui des 3 axes thématiques de la IIe Réunion interaméricaine des Ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture tenue au Mexique les 23 et 24 juin 2004. Les études demandées ont essentiellement porté sur les thèmes suivants:

- Thème 1, "La culture en tant que secteur générateur de croissance économique, d'emplois et de développement";
- Thème 2, "Les enjeux qui se posent pour les secteurs culturels"; et,
- Thème 3: "La culture en tant qu'instrument de cohésion sociale et de lutte contre la pauvreté".



<http://scm.oas.org/pdfs/2005/CIDI01509S.xls>